

LES ENGAGEMENTS SUR LA GESTION DES DÉCHETS À ARLES

QUESTIONNAIRE AUX CANDIDATS À LA MAIRIE D'ARLES

Arles, le 15 novembre 2019.

Mesdames, messieurs les candidats et équipes de campagne,

A la suite de l'enregistrement en public de notre émission Les voix de l'Arlésienne sur la question de la gestion des déchets le 22 septembre dernier, nous vous envoyons un questionnaire à compléter. Ce questionnaire est issu des réflexions et propositions formulées pendant l'émission par des citoyens ou des associations. Il a été co-construit avec l'association Zéro déchet Pays d'Arles.

Cette émission avait pour invités, entre autres, Bertrand Schaeffler, directeur gestion des déchets et assimilés de l'ACCM et a permis une précision dans les sujets abordés.

Nous publierons vos réponses dans notre bulletin électronique (newsletter en bon anglais) et sur notre site internet. Vos réponses peuvent-être courtes ou longues.

En vous remerciant pour l'intérêt que vous portez à notre démarche.

La rédaction en partenariat avec l'association Zéro déchet Pays d'Arles



1. LES DÉCHETS DU MARCHÉ

Constat :

Depuis 2013, la réglementation impose que le marché d'Arles soit un marché dit « zéro déchet », ce qui signifie que les forains sont supposés repartir avec tous leurs déchets. Dans les faits, aucun dispositif ne leur est proposé, et c'est chaque année environ **220 tonnes de cartons, cagettes, fruits défraîchis et autres recyclables qui sont ramassés sans distinction et traités comme des ordures ménagères**, coûtant notamment 188 000 € à l'ACCM. Pourtant, l'association Zéro Déchets Pays d'Arles avait mené en 2017 une enquête montrant que la mise en place du tri serait non seulement possible mais rentable pour la ville, qui récupérerait le fruit de la vente de ces déchets au lieu de payer pour leur enfouissement.

1.1 Vous engagez-vous à mettre le tri en place à la fin des deux marchés hebdomadaires ? Comment ? À quelle échéance ? Quelles seront les implications au niveau de l'organisation des collectivités ? Comment serait pratiqué le contrôle ?

2. ZONES COMMERCIALES ET DÉCHETS PROFESSIONNELS

Constat :

Depuis 2016, la loi sur la croissance verte oblige les plus gros producteurs de déchets (production supérieure à 1 100L/semaine) à pratiquer le "tri des cinq flux", c'est à dire à trier eux même le carton, le métal, le plastique, le verre et le bois générés par leurs activités.

Pour les plus petit producteurs de déchets, le ramassage est assuré par l'ACCM, mais **tout est collecté et traité en ordures ménagères, c'est à dire enfoui** (exemple de la Biocoop ou d'un opticien de Fourchon développé dans l'Arlésienne n°7). Pourtant, la majorité de ces déchets pourrait être recyclés. Dans la zone Fourchon, aucune collecte sélective n'est organisée par la collectivité alors qu'on y trouve principalement des cartons, plastiques ou cagettes. Même constat pour la zone Nord.

D'autre part, **rien n'est mis en place pour vérifier que les professionnels qui gèrent eux mêmes leurs déchets respectent la loi.**

2.1 La loi n'obligeant pas les collectivités à assurer le tri des déchets professionnels, il s'agit davantage d'une question de volonté politique d'organisation de la collecte. Avez-vous l'intention de traiter cette question ? Comment ?

3. AMÉLIORATION DU TRI SÉLECTIF

Constat :

L'extension de la consigne de tri prévue en 2020 par l'ACCM devrait entraîner plusieurs modifications dans l'organisation des collectes (multiplication des points de distribution de sacs jaunes, développement de la collecte en points d'apports volontaires – les poubelle container, parfois enterré –, mise en place du tri dans les quartiers d'habitat social). Ces évolutions vont dans le sens de l'optimisation du tri, mais des questions subsistent.

3.1 Comment comptez-vous gérer et aménager les points d'apport volontaires (soit les containers avec le couvercle jaune) pour éviter qu'ils deviennent des points de dépôt sauvage comme c'est fréquemment le cas aujourd'hui ?

3.2 Que prévoyez-vous pour améliorer la distribution des sacs jaunes ? (pensez-vous notamment en distribuer aux commerçants ?)

3.3 Comment pensez-vous accompagner l'ACCM pour que la collecte sélective soit efficacement mise en place dans les quartiers comme Barriol ou le Trébon où elle est inexistante aujourd'hui ?

4. POLITIQUE DE PRÉVENTION / SANCTION

Constat :

La verbalisation n'est pas la priorité politique de l'équipe actuelle et beaucoup de citoyens s'en plaignent. **Dépôts sauvages, erreurs de tri, sortie aux mauvais horaires...** les mauvais comportements ne sont jamais pointés du doigt et la politique de prévention et de pédagogie mise en place est manifestement insuffisante.

4.1 Quelle est votre position sur le sujet ? Avez-vous l'intention de mettre l'accent sur la verbalisation pour inciter au respect des règles ?

4.2 Quelle politique de pédagogie et d'accompagnement comptez-vous mettre en place ?

4.3 Plus spécifiquement, que proposez-vous pour inciter les locataires saisonniers à respecter les règles en matière de tri des déchets ?

5. GÉNÉRALISATION DU COMPOST

Constat :

L'ACCM a lancé un partenariat avec l'association Petit à Petit pour expérimenter le compostage des déchets organique des particuliers (à la Roquette) et des restaurants du centre-ville (collectés par Taco and co).

L'objectif est de tester différents dispositifs qui pourront ensuite être généralisés pour répondre à la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte publié le 17 août 2015 qui prévoit : « le développement du tri à la source des déchets organiques, jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2025, pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles ».

5.1 Que comptez-vous faire pour anticiper l'application de la loi, accélérer la généralisation des dispositifs de traitement des déchets organiques, et assurer qu'ils seront bien utilisés ?

5.2 Vous engagez-vous à mettre en place des composteurs ou de la collecte de biodéchets dans toutes les cantines municipales (écoles municipales) ?

6. NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

6.1 De manière à réduire l'usage des bouteilles en plastique, vous engagez-vous à installer plusieurs fontaines à eau dans l'espace public d'ici 2021, notamment dans l'ensemble des sites municipaux ?

6.2 Avec l'accompagnement du service du patrimoine, prévoyez-vous de mettre en place des corbeilles de tri en centre-ville, au moins pendant la saison touristique où la fréquentation augmente ?

7. NOUVELLES RÉGLEMENTATIONS

Constat :

Lors de la féria, jusqu'à 135 tonnes de déchets sont ramassés par l'ACCM. Le chiffre est même utilisé pour estimer la fréquentation de l'événement. **Ces déchets, majoritairement des verres, emballages et bouteilles en plastique, ne sont pas recyclés.** En tant que gestionnaires du domaine public, les communes peuvent réglementer les conditions d'utilisation des espaces publics.

7.1 Souhaitez-vous interdire l'usage de bouteilles et gobelets jetables dans les établissements publics, sur les sites touristiques, et/ou lors des événements organisés dans l'espace public (féria, fête des associations, Drôle de Noël, fête de la musique, etc) ? Expliquez ce que vous changerez au règlement d'occupation du domaine public.

7.2 Vous engagez-vous à supprimer complètement les barquettes plastique dans les cantines pour les remplacer par du matériel non jetable ? A quelle échéance ?

8. Plus

8.1 D'une façon générale, quelle est votre politique en matière de gestion des déchets ? Avez-vous d'autres engagements précis à ajouter ?